



DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE UC 1 et UC 2 **FACULTATIF**

Préambule

Le texte réglementaire prévoit la possibilité, pour les BP justifiant de 400h d'expérience d'encadrement de l'activité et formalisant la mise en œuvre effective d'un projet de développement en vol libre, d'obtenir l'équivalence des UC 1 et 2 du DE JEPS.

Le présent dossier vise à fournir les attendus liés à ces deux UC afin d'aider les candidats à rédiger leur dossier retraçant leur expérience dans la gestion de projet.

La démarche

Après avoir sollicité et obtenu, auprès du DTN du vol libre, l'attestation justifiant des 400h d'expérience d'encadrement de l'activité, le candidat rédige et remet au jury pour le 18 sept. 2020 au plus tard un dossier formalisant son expérience et ses compétences dans le domaine de la conception et la mise en œuvre de projet(s) de développement(s) en vol libre.

Pour aider le candidat à situer les attentes relatives à ces UC 1 et 2, les documents suivant sont mis à sa disposition :

- **Tableau de synthèse** récapitulant ses diverses expériences de gestionnaire de projet (à joindre au dossier de demande d'équivalence) ;
- **Référentiel de certification des UC 1 et 2** qui précise les compétences requises pour ces UC ;
- **Les grilles de certification des UC 1 et 2** utilisées à ce jour dans le cadre du DE JEPS.



DEJEPS Perfectionnement sportif, mention parapente
Sélection – octobre. 2022



➤ **Tableau de synthèse des expériences de gestionnaire de projet :**

	Expérience ou diplôme ou formation	Lieu de réalisation si expérience ou formation	Date(s)
UC1 : - méthodologie & mise en place du projet - contexte socio professionnel			
UC2 : - comptabilité – gestion - management / ressources humaines - éléments juridiques			

➤ **Référentiel de certification UC 1 et 2 :**

UC 1 EC de concevoir un projet d'action

OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

- OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative.
- OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire.
- OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.
- OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.
- OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.

OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

- OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception. .
- OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action.
- OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.
- OI 124 EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives.
- OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation.

OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

- OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants.
- OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel.
- OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.
- OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.

UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 21 EC d'animer une équipe de travail

- OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe.
- OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.
- OI 213 EC de mettre en œuvre les procédures de travail.
- OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.
- OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.
- OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.

OI 22 EC de promouvoir les actions programmées

- OI 221 EC de représenter l'organisation.
- OI 222 EC de concevoir une démarche de communication.
- OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires.

OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action

- OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées.
- OI 232 EC de gérer les partenariats financiers.
- OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels.
- OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.
- OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique.
- OI 236 EC d'organiser la maintenance technique.

OI 24 EC d'animer la démarche qualité

- OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail.
- OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.
- OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

➤ Grilles de certification des UC 1 et 2

UC1 EC de concevoir un projet d'action

Objectifs intermédiaires	Activités professionnelles	Critères et indicateurs possibles	Appréciations
EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	Construire un diagnostic dans le but soit de développer la structure existante et/ ou l'activité soit dans le but de créer une nouvelle structure	<ul style="list-style-type: none"> - Présente l'analyse de son environnement - identifie les éléments de diagnostic pertinents - analyse les informations pour élaborer le diagnostic fiable - Présente les possibilités de développement de la structure et/ou de l'activité en lien avec le diagnostic 	
EC de formaliser les éléments du projet d'action	Concevoir et évaluer un projet d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Propose une orientation de projet et des objectifs cohérents adaptés à un besoin ou à une opportunité - Planifie la conception du projet - Présente les éventuelles contraintes réglementaires liées au projet - Identifie et présente, le cas échéant, les partenariats potentiels - Présente l'équipe de collaborateurs et justifie ses choix 	
EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	Identifier les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Propose le plan de communication et le cas échéant les outils - Elabore un budget prévisionnel - Conçoit la démarche et les outils d'évaluation du projet 	

UC2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

Objectifs intermédiaires	Activités professionnelles	Critères et indicateurs possibles	Appréciations
EC d'animer une équipe de travail	Animer une équipe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Présente la composition et les modalités de fonctionnement de son équipe - assure l'organisation de points d'étapes réguliers 	
EC de gérer la logistique des programmes d'action	Utiliser les outils de mise en œuvre et de suivi du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Suit le plan d'action et propose des régulations si besoin - contrôle le budget et rend compte aux dirigeants de l'avancée du projet - organise la logistique de son projet - utilise les outils de planification et de suivi de projet 	
EC d'animer la démarche qualité	Etablir le bilan de son action	<ul style="list-style-type: none"> - Présente un bilan global du projet intégrant son ressenti personnel et une analyse des évaluations menées - Analyse l'impact de ses régulations - Propose des adaptations et des développements de son projet 	
EC de promouvoir les actions programmées	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Présente un dossier construit et répondant aux exigences de la langue française - Réalise un exposé structuré et clair, en s'appuyant sur une présentation assistée par ordinateur - Répond avec cohérence aux questions posées 	